



Recouvrement pension alimentaire

Par **Marinette76**, le **11/07/2019** à **12:45**

Bonjour, Ma question porte de le recouvrement de pension alimentaire. Mon ex me doit deux pensions alimentaires, néanmoins dans l'ordonnance de non conciliation il y a une erreur dans le paragraphe "pour ces motifs" où le greffier mentionne que c'est moi que c'est la mère qui est condamnée à verser au père une pension alimentaire. Je précise que tout est bien expliquer dans le jugement où il est mentionné que j'ai la garde ect et qu'il me doit une pension alimentaire. Malgré cette erreur est ce que je peux saisir un huissier pour obtenir un recouvrement? Merci d'avance pour vos réponses, Cordialement

Par **Sacha93**, le **15/07/2019** à **03:19**

Bonjour tout dépend si vous avez perçu l'ASF allocation soutien familiale par la CAF si oui vous devez signaler à la CAF que votre conjoint ne paie plus de pension alimentaire et il se chargeront de le recouvrir à condition de n'avoir pas déjà fait appel à un huissier pour le recouvrement, mais cela peut mettre des années pour qu'il récupère les sommes impayés. (La Caf est c'est delai interminable). Sinon si vous ne percevez pas l'ASF, vous pouvez très bien faire apel à un huissier, mais faites quand même attention à votre erreur écrite sur votre jugement tentez quand même de contacter le service de la JAF pour qu'il rectifie leur erreur.